



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-01752**

DE : **MME DABRUSIN (TORONTO—DANFORTH)**

DATE : **LE 26 OCTOBRE 2017**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **ADAM VAUGHAN**

Réponse du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Programme national de garderies

TRADUCTION

RÉPONSE

Afin d'aider les enfants canadiens à obtenir le meilleur départ possible dans la vie, et pour mieux soutenir les familles canadiennes, les budgets de 2016 et 2017 ont annoncé un investissement de 7,5 milliards de dollars sur 11 ans, à compter de 2017-2018, pour soutenir et créer un service de garde abordable et de qualité partout au pays, tout particulièrement pour les familles qui en ont le plus besoin.

Le 12 juin 2017, le gouvernement du Canada a annoncé une entente historique avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à propos d'un Cadre multilatéral sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants. Le Cadre visera à accroître la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, la souplesse et l'inclusivité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, en tenant compte des familles qui en ont le plus besoin.

Le 16 juin, 2017, le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario ont conclu le premier accord bilatéral sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants qui alloue 435 millions de dollars pour trois ans, et ce, à partir de 2017-2018, afin d'améliorer l'accessibilité et l'abordabilité des services de garde agréés et des possibilités d'apprentissage de grande qualité pour les jeunes enfants. Le

Gouvernement a également conclu des accords bilatéraux avec les gouvernements de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et du Nunavut.

Le gouvernement fédéral travaille avec les autres provinces et territoires dans le but de conclure des accords bilatéraux d'une durée de trois ans qui préciseront les besoins uniques en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants auxquels il faut répondre. Dans le cadre des accords bilatéraux, le gouvernement du Canada versera aux provinces et aux territoires une somme de 1,2 milliard de dollars au cours des trois prochaines années au titre de programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

De plus, le gouvernement du Canada a instauré l'Allocation canadienne pour enfants afin de mieux soutenir les familles à faible et à moyen revenu. Le gouvernement a récemment indiqué qu'il bonifiera l'Allocation canadienne pour enfants afin de veiller à ce qu'elle soit adaptée aux augmentations du coût de la vie à compter de juillet 2018 - deux ans plus tôt que prévu. Ce qui veut dire plus d'argent libre d'impôts, qui pourra servir à acheter des livres, des vêtements chauds pour l'hiver, ou en encore à payer des leçons de patinage.